



## AUTORISATION DE DIVULGATION

Entre

**Drummond économique**

1500, rue Jean-Berchmans-Michaud

Drummondville (Québec) J2C 7V3

Représenté par : \_\_\_\_\_

Et

**Nom de l'entreprise cédante :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Consentement et autorisation pour la divulgation des renseignements

#### 1. Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de protéger la confidentialité des informations échangées entre les Parties dans le cadre de la vente de l'entreprise [Nom de l'entreprise cédante].

#### 2. Définitions

- **Informations confidentielles** : Toute information de nature financière, stratégique, technique, commerciale, ou autre, communiquée oralement, par écrit ou tout autre moyen dans le cadre des discussions sur la vente. Cela inclut, sans s'y limiter, les données financières de l'entreprise, les informations sur les actifs, les passifs, la clientèle, la propriété intellectuelle, les stratégies de marketing, ainsi que tout autre renseignement identifié comme confidentiel par les Parties.

### 3. Obligations des Parties

- **Drummond économique** s'engage à ne divulguer les informations qu'aux repreneurs potentiels qui auront signifié un intérêt pour l'achat de l'entreprise, ainsi qu'à ses partenaires financiers (banques, investisseurs) dans le cadre du financement ou de l'évaluation de l'entreprise.
- **Le cédant** s'engage à ne pas divulguer les informations reçues de la part de Drummond économique, notamment celles concernant les repreneurs potentiels, sauf accord préalable écrit de Drummond économique.
- Préparation d'une fiche anonyme de l'entreprise à reprendre à des fins de présentation à des partenaires (ex. : comptables, afin d'échanger des informations sur les entreprises à vendre ou sur des candidats repreneurs potentiels dans ce réseau) et à des investisseurs repreneurs.

### 4. Exclusions

Les informations confidentielles qui deviennent publiques par d'autres moyens qu'une violation de cet accord ne seront plus soumises à l'obligation de confidentialité.

### 5. Durée

Cet accord entre en vigueur à la date de signature et restera valable pour une durée de 24 mois ou jusqu'à ce qu'un accord écrit en stipule autrement.

### Signatures :

\_\_\_\_\_  
Maxime Michaud  
**Drummond économique**  
Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Client  
Date : \_\_\_\_\_